



Financement transitoire 2025 de Mission 21; information et décision

Propositions :

1. Le Synode prend connaissance du rôle que Mission 21 joue pour les Églises réformées de Suisse alémanique ainsi que de la situation financière de Mission 21.
2. Le Synode décide d'augmenter la contribution de base octroyée à Mission 21 à titre exceptionnel de 100000 francs à charge du fonds de développement et de soutien.

Explication

La crise financière de Mission 21

Le Synode d'hiver 2023 de l'EERS a confié le mandat d'établir les bases d'un financement durable des œuvres missionnaires des Églises réformées de Suisse, Mission 21 et DM. Il faut donc s'attendre à ce que les flux financiers entre les Églises nationales réformées et les œuvres missionnaires fassent l'objet d'une nouvelle réglementation à partir de 2026.

Toujours est-il que Mission 21 a clairement fait savoir à certaines Églises nationales de Suisse alémanique que la situation financière de l'œuvre était préoccupante et que le travail missionnaire des Églises réformées de Suisse alémanique était dès lors gravement menacé. Mission 21 a déjà effectué depuis un certain temps des coupes dans son fonctionnement et dans son travail de programme international (notamment en supprimant le programme au Chili), mais se voit malgré tout confrontée à un déficit structurel d'environ 1 million de francs. Cette situation entraîne une réduction rapide du capital propre. Il s'agit là – avant que cela ne devienne un problème urgent de financement – d'une menace pour la certification ZEWO de l'œuvre, qui est essentielle en Suisse pour promouvoir la collecte de dons.

Par conséquent, Mission 21 demande aux Églises nationales réformées de Suisse de lui octroyer un financement transitoire supplémentaire pour les années 2024 et 2025.

Afin de répondre à cette demande de manière coordonnée, l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall et l'Église évangélique réformée du canton d'Argovie, en collaboration avec les Églises réformées Berne-Jura-Soleure, ont organisé une conférence des donateurs de Mission 21, qui s'est tenue le 19 mars 2024 à Aarau.

Mission 21 a présenté à cette occasion le profil de l'œuvre ainsi que la situation financière et la planification financière (voir l'annexe Planification financière Mission 21, conférence des donateurs).

À la suite de la conférence des donateurs, Mission 21 a adressé aux Églises nationales de Suisse alémanique une demande d'aide transitoire. En cela, Mission 21 demande une contribution supplémentaire d'environ 500 000 francs pour l'année 2024 (plus 429 000 francs par rapport aux comptes 2023 ou plus 520 000 par rapport aux comptes 2022 dans le plan financier) et une contribution supplémentaire d'environ 700 000 francs pour l'année 2025 (plus 629 000 par rapport aux comptes 2023 ou plus 720 000 par rapport aux comptes 2022 dans le plan financier). Grâce à des efforts spontanés, dont une contribution unique de 100 000 francs des Églises réformées Berne-Jura-Soleure provenant du fonds de développement et de soutien, on peut prévoir pour 2024 (état au 10.07.2024) un total de 481 500 francs de contributions supplémentaires des Églises nationales de Suisse alémanique. Le montant visé est donc presque atteint. En revanche, la situation semble beaucoup plus précaire pour 2025. Jusqu'à présent (état au 10.07.2024), des engagements à hauteur de seulement 236 500 francs ont été enregistrés pour 2025. Cela représente un manque de 463 500 francs par rapport aux prévisions formulées par Mission 21. Il est important de souligner que même si les attentes de Mission 21 en matière de financement transitoire étaient remplies, comme le prévoit le plan financier, les années 2024 et 2025 se solderaient par un résultat opérationnel négatif. Cela signifie que Mission 21 est toujours tenue de mettre en œuvre des mesures d'économie. Elle sera toutefois en mesure de le faire de manière structurée et sans perdre la certification ZEWO si le déficit de financement est comblé. Mission 21 est consciente qu'en plus des coupes budgétaires, de nouvelles mesures en matière de collecte de fonds sont nécessaires pour atteindre un budget stable. Les efforts déployés dans la collecte de fonds à l'international constituent un premier pas dans ce sens; lors de la conférence des donateurs, il est ressorti la nécessité de prendre des mesures supplémentaires et de faire preuve de créativité dans ce domaine. Contrairement à d'autres œuvres d'entraide, Mission 21 dépend, en raison de son origine et de son nom, des contributions des Églises.

L'importance de Mission 21

Selon l'article 8 de la Constitution de l'EERS, les Églises nationales réformées de Suisse reconnaissent Mission 21 et DM comme ses œuvres missionnaires. Mission 21 accomplit un travail important pour les Églises cantonales en développant de larges possibilités de participation à l'Église universelle (cours, offres de rencontre et d'échange pour enfants, jeunes et adultes). Par ailleurs, en tant que communauté mondiale de plus de 70 Églises et organisations basées sur la foi en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine, Mission 21 s'engage depuis plus de 200 ans dans la coopération internationale au développement. Particulièrement actif au sein de cette communauté, le réseau pour jeunes adultes «young@mission21» réunit des jeunes du monde entier pour exprimer leurs préoccupations. Le travail de Mission 21 démontre de plus en plus clairement que l'œuvre fournit une contribution incomparable à la compréhension de la religion et du développement chez nous et dans le monde. Mission 21 met également en évidence la contribution que les Églises et les communautés religieuses peuvent apporter à la construction de la paix. Lors de la conférence des donateurs, les Églises réformées de Suisse alémanique ont clairement affirmé que l'effort de financement supplémentaire consenti par les Églises était également lié à l'attente que Mission 21 continue de se démarquer en renforçant son profil en mettant l'accent sur les caractéristiques de son activité et qu'elle indique de manière encore plus explicite ce que les Églises nationales peuvent attendre de «leur œuvre missionnaire».

Le rôle des Églises réformées Berne-Jura-Soleure

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure ont à maintes reprises affirmé l'existence d'un lien particulier avec Mission 21, comme le précise d'ailleurs l'art. 157 al. 4 du Règlement ecclésiastique. Ce soutien à Mission 21 s'est traduit par l'engagement de pasteurs et pasteurs particulièrement actifs qui ont effectué des missions à l'étranger pour la Mission de Bâle/Mission 21, par une contribution de base considérable des Églises réformées Berne-Jura-Soleure aux œuvres missionnaires, par le poste de coordination régionale Mission 21 rattaché au Service CËTN, par le Synode missionnaire 2007 à Berne ainsi que par la collaboration active à Mission 21, actuellement à la présidence de l'Assemblée continentale Europe (le conseiller synodal Ueli Burkhalter) et à la commission d'examen de gestion (la conseillère synodale Annette Geissbühler).

En apportant une contribution supplémentaire unique de 100 000 francs à la contribution de base annuelle de 225 400 francs, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure montrent qu'elles sont convaincues de l'avenir à long terme de Mission 21 et, de ce fait, considèrent le financement transitoire comme un investissement judicieux. Cela doit inciter d'autres Églises nationales de Suisse alémanique à soutenir activement le travail de Mission 21.

Le Conseil synodal prévoit également d'attribuer la moitié de la collecte de Noël destinée à l'étranger à un projet de Mission 21. C'est l'occasion d'attirer l'attention sur une conception actuelle de la mission propre à l'Église nationale et sur le travail de Mission 21.

Le Conseil synodal

Annexe

Planification financière Mission 21 ; information à l'occasion de la conférence des donateurs du 19 mars 2024